

Compte-Rendu de la réunion
du Conseil Municipal du Mardi 12 octobre 2021 à 20 h 30
 dans la salle du conseil municipal d'Andelat

Date de la convocation : 6/10/2021

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MIRAL Daniel, Maire

Nombre de CM présents : **09**

Absents : 2

Absents représentés : 0

Quorum : atteint

Sont présents :

Daniel MIRAL –	Maire
Michel GUY –	1 ^{er} adjoint
Magalie CASTANIER –	2 ^{ème} adjoint
Alain ROUX –	3 ^{ème} adjoint
Julie FOUILLADE -	CM
Maurice POUILLE –	CM
Thomas BONNET –	CM
Etienne PORTALIER -	CM
Julien BEC –	CM

Sont absents excusés :

BUCHON Yannick –	CM
PITOT Jérôme –	CM

Secrétaire de séance désignée : CASTANIER Magalie

Ordre du jour

- 1/ Choix d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux connexes du remembrement
- 2/ Procédure de désignation d'un architecte pour le dossier maison Course
- 3) Dossier DETR 2022 – choix d'une maîtrise d'œuvre
- 4/ Dossier devis branchement bâtiment agricole FAGEON
- 5/ Discussion du dossier Grande Licence JOURDE
- 6/ Règlement municipal du Cimetière
- 7/ Indemnité gardiennage église

Informations

Travaux

Abords église et diagnostic intérieur de l'église, voirie
Assainissement de Lacombe

Autres

Personnel communal
Divers dossiers

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 août 2021

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 août 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le PV de la séance du 10 août 2021.

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

1/ Choix d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux connexes du remembrement

Vu les documents présentés : carte des travaux de remembrement – document estimatif des travaux et notamment de l'aménagement des chemins – de l'environnement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 Août 2021, le conseil municipal d'Andelat a décidé de confier une mission d'assistance de maîtrise (AMO) au CIT – 15100 AURILLAC.

Un dossier de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été publiée sur le site « Achat Public ».

Un seul bureau d'études qui a répondu à l'appel d'offres est le Cabinet BISIO – 63100 BEAUMONT.

L'estimation initiale du marché était de 54 500,00 € pour un montant de travaux de 677 513,00 € HT.

La répartition des travaux est la suivante :

- Périmètre perturbé : 339 030 €
- Périmètre complémentaire : 338 483 €

La proposition du Cabinet BISIO est la suivante :

- Périmètre perturbé : 19 966,16 €
- Périmètre complémentaire : 19 933,94 €

Soit un montant total de : 39 900,10 € HT et un taux de 5,89 %.

Le cabinet BISIO mettra à disposition : un géomètre expert, un ingénieur et un dessinateur projeteur.

L'assemblée municipale décide de valider la proposition de BISIO

Approbation par l'assemblée municipale : 09 voix Pour - Délibération à prendre

Suivi des travaux : Michel GUY – Alain ROUX – Etienne PORTALIER – Julien BEC – etc...

2/ Procédure de désignation d'un architecte pour le dossier maison Course

Monsieur le Maire informe qu'il est souhaitable de débiter le dossier de rénovation de la maison Course dès que possible et de s'attacher les services d'un architecte qui assurera l'ensemble de la maîtrise d'œuvre.

Malgré que la réglementation ne l'oblige pas (montant de dépense inférieur à 40 000 €), l'habitude est de contacter 3 architectes.

L'assemblée municipale souhaite qu'un courrier soit adressé à 3 architectes pour une proposition de maîtrise d'œuvre.

Approbation par l'assemblée municipale : 09 voix Pour

3) Dossier DETR 2022 – choix d’une maîtrise d’oeuvre

Monsieur le Maire informe que le dépôt des demandes de subvention DETR est avancé à Décembre 2021 avec possibilité de finaliser le dossier en Janvier 2022.

Le montage des dossiers étant de plus en plus compliqué, il est souhaitable de confier une mission AMO à un bureau d’études.

L’assemblée municipale est favorable à la proposition de confier cette mission AMO à un bureau d’études et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire

La demande de DETR 2022 serait sur un projet de voirie communale : aménagement de la voirie sur l’ensemble du village de Lacombe – suite aux travaux d’assainissement collectif du village.

Approbation par l’assemblée municipale : 09 voix Pour 2 Délibérations à prendre

4/ Dossier devis branchement bâtiment agricole FAGEON

Monsieur le Maire présente à l’assemblée une demande de raccordement et branchement pour un bâtiment agricole aménagé à la sortie du bourg, déposée par Mme Nathalie FAGEON

Par délibération du 22 août 2008, les frais de raccordement d’un bâtiment agricole au réseau potable communal est fixé par décision du Conseil Municipal et est étudié au cas par cas.

Monsieur le Maire présente une proposition de devis détaillé branchement eau bâtiment FAGEON pour un total de 1 096.69 €

Approbation par l’assemblée municipale : 09 voix Pour - Délibération à prendre

5/ Discussion du dossier Grande Licence JOURDE

Monsieur le Maire informe que le dossier de succession de Mr Marcel JOURDE progresse et la grande licence devrait être mise en vente.

Étant donné que cette licence est la dernière sur la commune le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur son devenir.

L’assemblée est favorable au principe de l’acquisition de la licence IV du café JOURDE et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire.

Approbation par l’assemblée municipale : 09 voix Pour - Délibération à prendre si nécessaire

6 / Règlement municipal du Cimetière

Monsieur le Maire informe que la gestion du cimetière communal est de plus en plus complexe et un règlement est souhaitable, car en cas de litiges celui-ci sera opposable à tous concessionnaires et intervenants.

Monsieur le Maire donne lecture à l’assemblée d’un projet de règlement municipal pour le cimetière

Résumé :

- Dispositions et Aménagement générales
- Affectation des terrains, choix des emplacements, registre, numérotation ;
- Mesures d'ordre intérieur et surveillance ;
- Dispositions générales applicables aux inhumations
- Dispositions générales applicables en terrain commun
- Concessions
- Choix emplacement
- Transmission de concession
- Renouvellement de concession, rétrocession
- Caveaux ;
- Obligations applicables aux entrepreneurs
- Espace cinéraire
- Règles applicables aux exhumations
- Règles applicables aux opérations de réunion de corps
- Caveau provisoire
- Dépositaire municipal ossuaire spécial

L'assemblée est favorable au projet d'un règlement intérieur du cimetière et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire.

Approbation par l'assemblée municipale : 09 voix Pour - Délibération à prendre validant le règlement intérieur

7/ Indemnité gardiennage église

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale concernant les indemnités de gardiennage de l'église.

Considérant la circulaire, l'assemblée municipale décide de verser pour 2021 une indemnité d'un montant de : 120,97 €

Approbation par l'assemblée municipale : 09 voix Pour - Délibération à prendre

INFORMATIONS

Travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée et rend compte sur les dossiers :

- Abords église et diagnostic intérieur de l'église, voirie
- Assainissement de Lacombe
- Personnel communal (recrutement effectué - réunion organisée avec le personnel communal et les services du CDG du 15 sur notamment les droits et les obligations des agents)
- Divers dossiers (fibre, route du Rochain, chiens)

Fin de la séance : 23 h 30

La secrétaire de séance,

